Vos démarches administratives

Carte d’identité

Anticipez vos demandes
Dotée d’une station biométrique, le service état civil de la ville est habilité à l’enregistrement des dossiers de cartes nationales d’identité. La Carte Nationale d’Identité (CNI) permet à tout citoyen de justifier de son identité et, lorsque sa durée de validité n’est pas expirée, de sa nationalité française.
Renseignez-vous en mairie d’arrondissement sur le délai moyen d’instruction. Ce délai fluctue tous les jours.

Obtenir ou renouveler votre Carte Nationale d’Identité, la démarche en 6 étapes : cliquez ici.

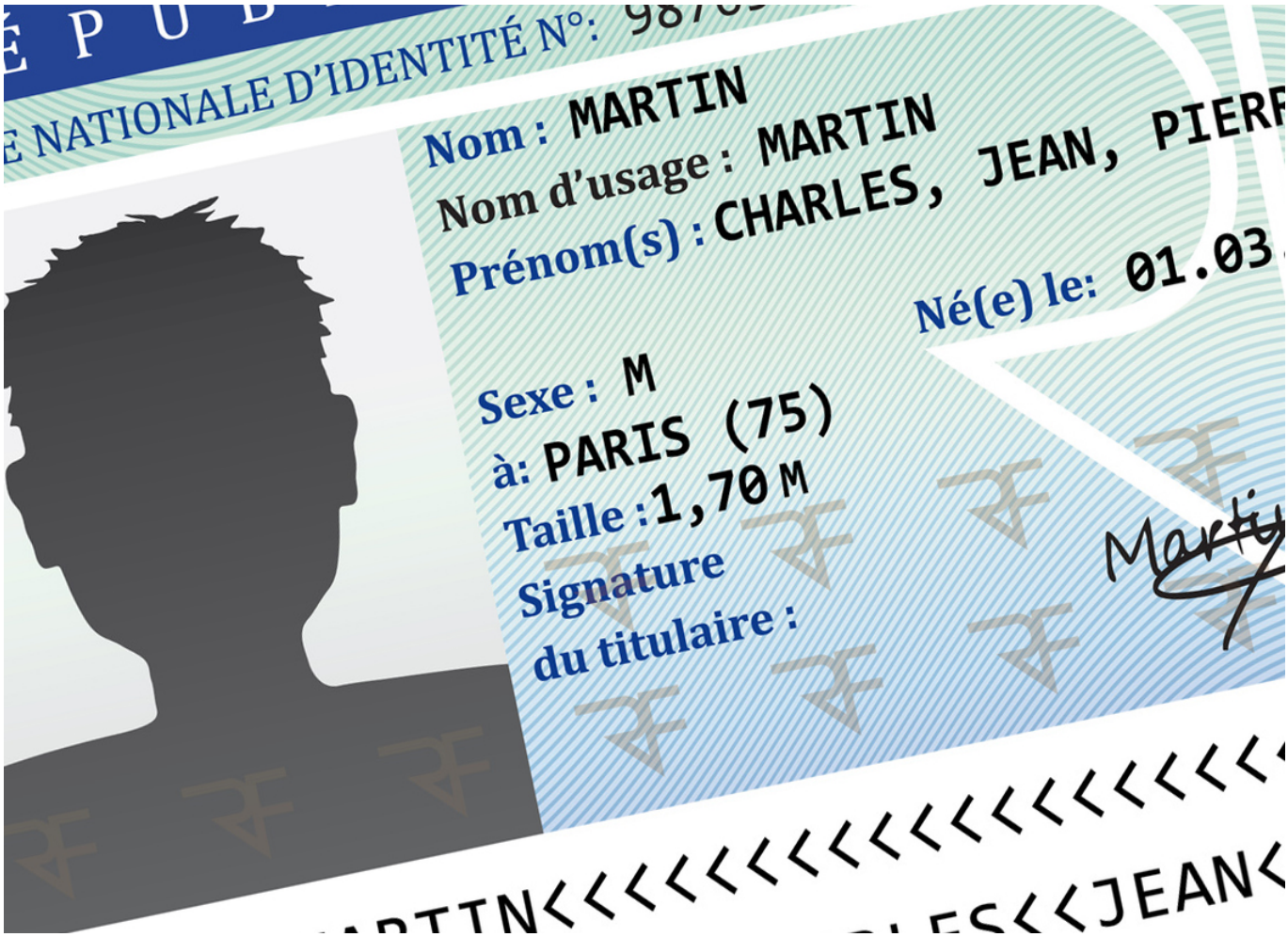

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte nationale d’identité sont traitées avec la même procédure en

vigueur pour les passeports biométriques.
A Beaufort-en-Anjou **la demande de carte nationale d’identité pourra être enregistrée à la mairie de son choix, et non plus obligatoirement à la mairie de domicile.**
Liste des autres mairies équipées dans le Maine-et-Loire : cliquez ici

Préinscription
Avant de prendre rendez-vous à la mairie et afin de faciliter votre démarche, vous pouvez **pré-remplir un formulaire en ligne** sur le site de l’Agence Nationale des Titres Sécurisés.
Ce dispositif de « **pré-demande** », entièrement **gratuit**, ne concerne que les informations administratives de l’usager, il est facultatif. Il est possible d’**utiliser le formulaire Cerfa papier**.
Votre dossier doit-être rempli au préalable avant le rendez-vous. Pour le remplir vous devrez connaître les noms, prénoms, date et lieux de naissance de vos parents.
> En ligne : ants.gouv.fr
> Explications en vidéo (tutoriel) :

Dépôt du dossier et retrait du titre
La prise d’empreintes se fera lors de votre dépôt de dossier en mairie.
Après saisie de votre dossier complet, le service état civil de la ville vous informera de la mise à disposition de votre carte d’identité.

Coût d’une carte nationale d’identité
La carte nationale d’identité est gratuite, sauf en cas de perte ou de vol (25 €).

Ou se procurer un timbre fiscal ?
– En ligne : acheter un timbre fiscal sur timbres.impots.gouv.fr
– Chez les buralistes : les timbres fiscaux dématérialisés. Le flash code doit être présenté à l’agent de mairie pour qu’il puisse le scanner.
– Auprès d’un centre des finances publiques, d’une trésorerie ou d’un service des impôts des entreprises (SIE).

Pour toute autres questions consulter le site du service public : cliquez ici

La prise de rendez-vous est obligatoire pour les dépôts des pièces justificatives. Veuillez cliquer sur le lien suivant afin de prendre rendez-vous parmi les créneaux disponibles.

ATTENTION :

Bien lire la liste des pièces à apporter le jour J.
L’absence ou la non-conformité desdites pièces entraineraient une annulation du rendez-vous.
Certaines situations, comme la demande de carte suite à un divorce ou celle concernant un mineur dont la garde est alternée, réclament une vigilance toute particulière. En cas de doute, joindre la mairie.
Il est nécessaire de prendre autant de rendez-vous que de Cartes Nationales d’Identité (CNI) demandées. Par exemple, une carte d’identité pour chaque membre d’une famille de 4 personnes, c’est 4 rendez-vous.

Liste des autres mairies équipées dans le Maine-et-Loire : cliquez ici

Les demandes de pièces justificatives varient en fonction des demandes.
Retrouver le **détail de la liste** qui vous concerne :
> Personne mineure : cliquez ici.
> Personne majeure : cliquez ici.

Quelles photos sont admises ? : cliquez ici

Information conservation des données : cliquez ici

Les nouvelles cartes d’identité sont valables 10 ans pour toutes les personnes majeures et mineures.
Les cartes réalisées pour des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont une durée de validité de 15 ans.
Attention, tous les pays n’acceptent pas une carte d’identité de plus de 10 ans.
Pour en savoir plus : cliquez ici
Liste des pays : cliquez ici

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l’utilisation d’un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.